



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATION MINEURE

**Modification à l'avis publié le 24 janvier 2018
Concernant le terrain visé sur la rue du Cap-à-l'Aigle**

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 19 février 2018 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Lot 2 493 476 (rue de Cap-à-l'Aigle) : Permettre de réduire la superficie minimale du lot 2 493 476 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Cap-à-l'Aigle, à 3 455,2 mètres carrés alors que le règlement exige 5 000 mètres carrés et réduire sa profondeur moyenne minimale à 39,30 mètres alors que le règlement exige 60 mètres minimum afin de régulariser les dimensions du lot.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le document qui y est mentionné peut être consulté au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 31 janvier 2018

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA